

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 373

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Verny et M. Fayssat

à l'amendement n° 315 de M. Michoux

ARTICLE 1ER BIS

Compléter l'alinéa 2 par le mot :

« française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à préciser que les dispositifs mentionnés à l'article concernent en priorité l'industrie automobile française. Cette précision permet de recentrer l'action publique sur le soutien aux acteurs nationaux confrontés à des mutations technologiques et concurrentielles majeures.